

L'Avenir



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ANNONCES :

Les annonces sont reçues au Bureau du Journal
15, rue Guiseppe-Charpentier

ADMINISTRATION & REDACTION :

10, Cours de la Liberté, 10
LYON

ABONNEMENTS :

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.
Lyon et départ^s limitrophes, 5 f. 10 l. 20 c.
Pour les autres départ^s.... 6 f. 12 l. 24 c.
(Etranger : port en sus)

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'**AVENIR** réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

A. FALLETTI,
Rue Garibaldi, 244.

Lyon, le 8 janvier 1885.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Michel BENOIT,
Rue des Deux Cousins.

Lyon, le 8 janvier 1885.

LE CARILLON MONARCHIQUE

Les colonnes des gazettes réactionnaires débordent de prétentions et d'illusions électorales. Le trio des légitimo-bonaparteux-orléanards a mis en branle le grand carillon de la victoire.

A entendre ces godiches, 1885 leur prépare un triomphe éclatant.

Il faudrait cependant s'entendre : si la légitimité a le dessus dans la prochaine grande lutte, il est à croire que les deux autres tronçons du terrible ophidien monarchique resteront sur le carreau et vice versa.

Quand ces trois partis seront unis pour écraser la gueuse, le cheval de bronze de Bellecour courra grand risque de prendre le mors aux dents.

Les cris d'allégresse de ces paons déplumés n'ont donc pas le don de nous inquiéter outre mesure.

Ce n'est là que pure forfanterie, et cette joie bruyante n'est nullement sincère, c'est une joie de pacotille et qui sonne creux.

En veut-on la preuve ? Il suffit de lire un document intéressant : c'est le manifeste qui vient d'être adressé aux électeurs sénatoriaux par les *Droites du Sénat*. Les gros bonnets du parti de l'ordre, de la famille et de la religion ont mis dans ce manifeste tout le produit de leur rare talent et de leur verve incomparable. Et dans ce chef-d'œuvre de revendications réactionnaires, les auteurs se bornent à énumérer des griefs contre le gouvernement, sans même oser y faire figurer le mot de *république* en se qualifiant modestement de *conservateurs*.

Conservateurs de quoi ? Expliquera et définira qui pourra cette expression ambiguë. La prudence jésuitique n'ose pas dévoiler son but : ces dits conservateurs savent très bien que les populations sont résolument attachées à la République, fermement décidées à la maintenir, et que si ces petites vipères se donnaient pour ce qu'elles sont, elles seraient inévitablement écrasées.

Les artifices jésuitiques du grand parti de l'ordre sont bel et bien éventés. Le peuple a été trop dupé par ces prétendus sauveurs pour se laisser reprendre encore au piège grossier de la duperie.

Ce qui surtout fait siffler très fort les reptiles du trône et de l'autel, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une chose

toute naturelle, cependant, que Cavour, le premier ministre d'une monarchie fort catholique, réclamait, il y a trente ans.

Mais, grands amateurs de bondieuseries, vous criez avant qu'on vous écorche. L'état de choses qui vous fait pousser ces gémissements sinistres n'existe pas ; bien plus, vous savez qu'il a pour antagonistes les ministres actuels qui sont bien plus avec vous qu'avec nous, ainsi que la triste phalange des députés dociles et assouplis à l'obéissance passive. Le moment de ce grand acte de justice n'est, malheureusement, pas encore sonné.

Vous vous effrayez et vous criez victoire, votre frayeur n'est pas de saison et votre victoire ressemble fort à une débacle. Pour nous, nous prenons nos positions, nous envisageons l'avenir avec confiance, le parti socialiste saura réserver à la caste réactionnaire et bourgeoise une surprise éclatante. Le socialisme triomphe chez nos voisins, la France de 89 et de 93 ne restera pas en arrière des pays où la monarchie règne encore en despote.

Aux prochaines élections, les clowns des droites auront beau avoir passé et repassé du blanc d'Espagne sur la corde acrobatique, ça n'empêchera pas la glissade d'être applatissante.

En 1885, la France républicaine affirmera son profond attachement au Droit, à la Justice et à la Liberté.

J.-B.-A. PAGES.

Le monde est mêlé de gens de bien et d'autres qui ne le sont pas ; ces derniers n'affectionnent rien du tout que leurs intérêts, sans se soucier jamais de celui du public.

Et pourtant, ce sont ces gens-là qui possèdent presque toujours la fortune et la puissance.

VAUBAN.

DÉPÊCHES DE NUIT

Informations

Les dépêches du général Brière de l'Isle signalent la présence d'officiers supérieurs allemands parmi les troupes chinoises et d'officiers de la marine anglaise dans la flotte ennemie.

— Le bruit court que les anarchistes ont l'intention de faire, le 11 janvier, une manifestation devant l'Elysée, si la grâce de Louise Michel n'a pas été accordée.

— Un comité central impérialiste vient de se constituer à l'occasion des élections de 1885.

Ce comité a pris le nom de : « Comité impérialiste de l'Appel au Peuple ».

— Il *Popolo Romano* déclare que le bruit de dissensions entre M. Mancini et M. Delaunay est aussi fantaisique que la nouvelle télégraphiée de Rome à un journal de Paris, d'après laquelle l'Italie se disposerait à occuper la Tripolitaine.

— La rentrée des Chambres, aux termes de la constitution, doit avoir lieu le 12 janvier. Mais il est difficile que, dans les circonstances présentes, la Chambre des députés puisse délibérer valablement.

Les députés sont, comme on sait, électeurs sénatoriaux de droit et appelés, par conséquent, non-seulement à voter le 25 janvier prochain, mais encore à participer à la lutte électorale dans leurs départements.

— La *Gazette nationale* accuse la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'avoir menti en disant que les lettres de M. Carmeri au *Diritto* étaient remplies de sentiments haineux contre l'Allemagne.

DRAME SANGLANT

Les bureaux du *Cri du Peuple* ont été, avant-hier dans la soirée, le théâtre d'un événement des plus graves dont les frères Ballerich, fils de la malheureuse femme assassinée récemment, ont été les tristes héros.

L'un d'eux, Charles, est commissaire de police à Saint-Ouen ; le second, Norbert, est officier de paix de la Ville de Paris.

Pour mieux faire comprendre le récit qui va suivre, il est nécessaire de dire que depuis la mort de leur mère, les deux frères avaient pu obtenir de la préfecture de police l'autorisation de rechercher les assassins de la pauvre femme. La douleur qu'ils éprouvèrent à la suite de cette mort leur fit peu à peu perdre la raison.

Partout, les malheureux fils voyaient les meurtriers de leur mère.

Avant-hier, à onze heures du soir, ils se présentaient au *Cri du Peuple* dans un état d'ébriété extrême. Norbert avait revêtu son uniforme d'officier de paix : d'une main, il brandissait son épée nue, de l'autre, un revolver, son frère tenait un poignard dans son fourreau et un revolver calibre 7.

La porte ayant une poignée à ressort offrit aux assaillants une résistance qui leur fit briser le panneau de la cloison et ils pénétrèrent alors dans la salle de la rédaction en criant :

— Où sont les misérables qui ont fait tuer notre mère ? Où est Vallès ?

Le drame

Un garçon de bureau se présenta le premier aux agresseurs, le malheureux fut bousculé et grièvement blessé à l'œil droit. Un coup de revolver partit, deux rédacteurs, MM. Massard et Duc-Quercy s'élançant sur les frères Ballerich ; Norbert se précipita sur eux l'épée haute, atteignant M. Duc-Quercy il le cribla de coups d'épée, tandis que Charles déchargeait les six coups de son revolver, l'état de ce dernier était tel qu'aucune des balles ne porta.

M. Duc-Quercy que nous avons eu le plaisir de connaître à Paris, et que nous estimons comme l'homme le plus inoffensif, se sentant en état de légitime défense sortit alors un revolver et fit feu ; les balles atteignirent Norbert à la poitrine.

Les assassins sont désarmés

Ces coups de feu répétés attirèrent dans la salle de rédaction les typographes. Le metteur en pages et le gérant M. Miville, purent non sans péril, désarmer les forcenés : l'épée de l'officier de paix était complètement tordue.

Norbert alla en titubant jusqu'à l'escalier, où il s'affaissa en tombant étendu sur les marches, ne donnant plus signe de vie.

Son frère Charles était alors comme fou, s'écria :

— Ils t'ont tué !... Ah ! on te fera de magnifiques funérailles !... Jamais on n'aura vu d'aussi belles funérailles !...

Un gardien de la paix, averti par des passants qui avaient entendu les détonations, monta au *Cri du Peuple*, mais voyant un officier de paix étendu dans l'escalier, il courut chercher un brigadier au poste de la rue Drouot, qui se rendit sur les lieux accompagné de plusieurs agents.

Arrestation

Norbert fut emporté au poste de la rue Drouot tandis que Charles était mis en état d'arrestation.

Vers minuit, les bureaux du *Cri du Peuple* étaient littéralement envahis par

les reporters de tous les journaux, lorsque M. Rolly de Balnègre, commissaire de police du quartier Vivienne, fit brusquement son entrée.

— Qui a tiré le coup de revolver ! s'écria-t-il. Agents, gardez la porte, que personne ne sorte !

M. Massard, secrétaire de la rédaction, fit entrer M. Rolly de Balnègre dans la salle où M. Duc-Quercy, couvert de sang, assis sur une chaise, se faisait panser les nombreuses blessures qu'il avait reçues à l'épaule et au bras gauches.

Premier Interrogatoire

Le commissaire de police commença l'interrogatoire et fut bientôt mis au courant de la scène par M. Massard, qui en avait été l'un des témoins.

Le magistrat interrogea aussi le gérant, le metteur en pages et les ouvriers typographes, qui purent reconstituer le drame auquel ils avaient assisté.

M. Rolly de Balnègre saisit l'épée de Norbert Ballerich, dont la garde était encore entourée d'un crêpe noir, le poignard et les trois revolvers, dont un contenait ses six cartouches, — celui probablement de l'officier de paix.

Le commissaire de police visita les salles de la rédaction, cherchant les traces des balles, que l'on découvrit difficilement : on put cependant en constater quatre, et deux cartouches brûlées furent retrouvées à terre.

Il constata également le bris de cloison, et, en se retirant, recommanda à M. Duc-Quercy de venir aussi tôt que possible au poste de la rue Drouot, afin d'être confronté avec M. Charles Ballerich.

Norbert, dont l'état est des plus graves, a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit, un grand nombre de personnes se sont présentées au *Cri du Peuple* pour avoir des nouvelles.

A une heure et demie, M. Henri Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, et M. Mayer, directeur de la *Lanterne*, arrivaient et se faisaient raconter la scène.

Voyant que M. Duc-Quercy ne revenait pas, M. Rochefort, accompagné de MM. Mayer et Massard, se rendit au poste de la rue Drouot pour le réclamer.

On leur répondit que le rédacteur du *Cri du Peuple* n'avait pas encore terminé sa déposition et qu'on ne savait pas quand il serait libre.

Un agent, qui était au courant de ce que devaient faire le soir même les frères Ballerich, n'a pu prévenir à temps les rédacteurs du *Cri du Peuple*, pour conjurer ce crime, qui aurait été annoncé par Norbert, disant :

— Ce soir, je suis saoul... Je vais aller au *Cri du Peuple*.

L'agent aurait fait son possible pour détourner l'officier de paix de son projet, et il venait trop tard, malheureusement, avertir les rédacteurs du *Cri du Peuple* de la visite de Norbert Ballerich.

M. Duc-Quercy est toujours maintenu au poste de la rue Drouot.

Ce terrible drame a vivement impressionné Paris.

AFFAIRE CLOVIS-HUGUES

Longtemps avant l'ouverture des portes, les couloirs du Palais-de-Justice étaient encombrés par des personnes munies d'autorisation spéciale. Aussi, une fois les portes ouvertes, la salle a été rapidement remplies ; les bancs des avocats et des journalistes, et les bancs des prévenus même, sont insuffisants pour contenir la foule.

Le nombre des témoins cités, tant par l'accusation que par la défense, n'est pas très grand. Il n'y en a que 29 d'appelés.

M. Clovis Hugues ne paraîtra pas au banc des témoins. La loi dit que le mari ou le fils d'une accusée ne peut être entendu qu'à titre de renseignement et que sa déposition ne peut avoir la valeur d'un témoignage.

Parmi les témoins, nous citerons MM. Vaughan et Meusy, de l'*Intransigeant*; M. Anatole de la Forge, le docteur Brouardel, qui a fait l'autopsie du cadavre de Morin, etc.

Le père de la victime, qui se porte partie civile, est en blouse blanche; il est très remarqué.

L'avocat général, vu la longueur des débats, demande qu'il soit adjoint au jury deux jurés supplémentaires.

L'audience est suspendue un instant pour le tirage au sort des jurés.

Mme Clovis Hugues est introduite dans la salle d'audience; elle porte les mêmes vêtements que le jour du crime. L'aspect de la salle paraît lui causer une grande impression; un moment on a craint qu'elle ne se trouvât mal.

M. le président demande à l'accusée de décliner ses noms, âge et qualité. Mme Clovis Hugues répond d'une voix ferme.

Après la lecture de l'acte d'accusation, Mme Clovis Hugues est interrogée; elle avoue la préméditation. Elle était, dit-elle, résolue, dès le 26 mai, de tuer Morin, qui la calomniait.

Mme Clovis Hugues déclare qu'après la première condamnation de Morin, elle avait l'intention de demander elle-même la remise de sa peine s'il consentait à se rétracter; mais Morin lui a fait répondre qu'il « se f... d'elle. » Alors elle résolut de le tuer.

« Si, dit-elle, nous ne me croyez pas, vous me condamnerez; mais si vous comprenez les tortures morales auxquelles j'ai été en proie, vous m'acquitterez. Je mets toute ma vie devant vous, disséquez-la. »

Cette déposition, faite d'un ton énergique et modéré, paraît produire une grande impression.

M. le président dit aux jurés qu'il ne peut lire les cartes postales envoyées à Mme Clovis Hugues, tant elles sont immondes.

Il en lit cependant trois, en supprimant plusieurs mots orduriers.

M. le président fait observer, néanmoins, que rien ne saurait justifier l'assassinat.

Mme Clovis Hugues. — Vous n'avez pas souffert comme moi, autrement vous ne raisonneriez pas ainsi. Supposez que mon mari ne m'eût pas connue depuis vingt ans, quelle situation m'eussent créée ces calomnies après de lui? Enfin, je ne voulais pas que, dans dix ans, ma fille soupçonnât aussi sa mère, et j'ai tué Morin comme un calomniateur et un diffamateur.

Mme Clovis Hugues persiste à croire que Morin était seul coupable et, si ce n'est pas lui, ce sont ses amis.

M. le Président. — Votre vengeance a été cruelle, car Morin a bien souffert.

Mme Hugues. — J'ai plus souffert que lui, et je n'ai pas de remords.

L'interrogatoire de Mme Clovis Hugues est terminé. Après une suspension d'audience, l'audition des témoins a commencé.

Le mariage de M. Lenormand

Un détail curieux. Au moment où les jurés vont juger cette affaire, qui, depuis un mois, a si vivement passionné l'opinion publique, celui qui en a été involontairement, du reste, la cause première, M. Lenormand, veuf de la comtesse Osmond du Tillet, se remarie.

Il est étonnant que M. Lenormand n'ait pas

été cité comme témoin par le ministère public.

Un de nos amis, qui arriva de Lisieux, a eu une conversation avec M. Lenormand, qui est fort ennuyé du bruit fait, bien malgré lui, autour de son nom.

Il a raconté à notre ami que jamais il n'avait encore vu Mme Clovis Hugues.

LE GÉNÉRAL CAMPENON

Ne voulant pas désorganiser l'armée nationale, le général Campenon a préféré se retirer du ministère, et personne ne le blâmera de cette résolution peut-être trop tardive cependant. Les journaux opportunistes, effrayés des commentaires que soulève la démission du ministre de la guerre, et des conséquences qu'elle peut entraîner, essaient de couvrir de leurs arguments le triste ministère qui les paye.

Malheureusement leurs arguments n'ont pas de corps, et leur transparence laisse voir clairement l'impéritie de M. Ferry et l'affolement de ceux qui ont entre leurs mains indignes la direction des affaires de la France.

Les opportunistes qui vivent sur les côtes de la République ont mis la main sur l'ami et le protégé du duc d'Aumale, sur l'homme qui ne cache pas sa cocarde orléaniste, lequel s'est entouré d'autres orléanistes, non moins ennemis que lui de la République.

Cet homme a été recruté par les opportunistes, avec mission de désorganiser notre armée, notre mobilisation pour réparer les fautes du ministère, les folies de Ferry et la cupidité de la curie opportuniste. Fasse que cette dernière faute ne soit pas une nouvelle épreuve pour la France.

ÉTRANGER

ITALIE. — Une dépêche officieuse de Rome dément la nouvelle de la prochaine occupation de la Tripolitaine par les troupes italiennes.

Le *Popolo Romano* dit, de son côté, que la Tripolitaine est le seul territoire que l'Italie pourrait occuper fructueusement si on pouvait le faire, comme l'Angleterre l'a fait pour l'Égypte, sans violer les traités, en concluant un traité avec la Turquie. Mais, comme le gouvernement ne croit pas à la possibilité d'une occupation dans ces conditions, le *Popolo Romano* dit qu'il vaut mieux renoncer à toute idée de ce genre.

RUSSIE. — Suivant une dépêche adressée de Varsovie à l'agence Havas, le tsar aurait écrit au pape pour se plaindre des évêques catholiques qui cherchent à contrecarrer l'autorité civile.

BULGARIE. — MM. Zankoff et Stoïloff se sont plaints au prince Alexandre d'avoir été insultés à la Chambre, dont ils lui ont demandé la dissolution. Il ont aussi réclamé le renvoi de M. Karaveloff, président du conseil. Le prince Alexandre a répondu qu'il ne pouvait ni intervenir dans les affaires du Parlement, ni renvoyer son ministère tant que l'opposition était numériquement aussi faible.

M. Cleveland a résigné hier ses fonctions de gouverneur de New-York.

ALLEMAGNE. — Hier, dans l'après-midi, l'empereur a rendu visite à M. de Courcel, ambassadeur de la République française, et s'est longuement entretenu avec lui.

La lettre de remerciements que l'empereur a adressée à la municipalité de Berlin en réponse aux félicitations du jour de l'an contient un passage ainsi conçu :

« Je suis particulièrement heureux de constater que les efforts que j'ai faits pour consolider la paix par des entrevues personnelles avec les souverains des deux grands États voisins, ont eu un heureux résultat. Cette garantie de la paix extérieure est en même temps le gage de la marche prospère des affaires intérieures. »

EXHIBITION D'ÉVÊQUE

Non contente d'avoir acquis une gloire légendaire par ses haricots, la bonne ville de Soissons veut encore faire du bruit dans le monde avec ses évêques. M. Péronne, prélat de son état, fait concurrence au plus tapageur des légumes.

On a sacré en grande pompe ledit évêque, mais le public n'a pas répondu (Oh! l'ingrat) aux réclames du clergé, et, malgré les coups de tam-tam, les recommandations au prône, les demandes à domicile, la représentation a fait un *fiasco* bœuf.

Ça apprendra au clergé de Soissons à demander trop cher pour des spectacles aussi peu intéressants. Dévôts et curieux ont reculé devant le prix des places, que la troupe religieuse de la cathédrale avait ainsi fixé par affiches imprimées :

Pour les personnes non abonnées :
1^{re} classe, 2 francs. Réserve de la chaise, 1 franc.
2^e classe, 1 fr. 50. Réserve de la chaise, 75 cent.

Ainsi de suite, comme chez Rancy, en diminuant, jusqu'à la quatrième classe.

Voilà pour la clientèle volante. Quant à la clientèle sérieuse, les abonnés, on leur faisait un rabais de 50 centimes; boutique, va!

Tels sont, en l'an de grâce 1885, les procédés de l'Eglise. Il est grand temps de soumettre à la loi commune ces marchands d'un genre spécial, et d'arracher le masque à tous ces cabotins de sacristies qui, transformant le temple sacré (?) en théâtre et la sacristie en coulisse, n'ont pas honte de faire payer les chaises plus cher qu'au bureau les jours où ils mettent en vedette, pour une représentation extraordinaire, jusqu'à leurs monseigneurs.

CATASTROPHE DE L'ANDALOUSIE

Un village qui se déplace

MADRID. — Les habitants de Guevejar ont abandonné leurs maisons. Ce village descend d'un mouvement continu vers le fond de la vallée.

Un énorme bloc est tombé dans la mer, près de Nerja. On avait entendu au même instant un bruit souterrain épouvantable.

Un bâtiment espagnol a failli être écrasé.

Panique à Grenade

La nuit dernière, une grande panique a régné à Grenade. La population a passé la nuit dans des barriques sur des tapis d'Alfa, et sur les promenades autour de grands feux.

Hier soir, de nouvelles processions, avec des images, ont eu lieu dans les rues, pour implorer la miséricorde divine.

A Loja, dans la matinée d'aujourd'hui, la même panique s'est encore manifestée par suite des nouvelles secousses.

La population est campée aux environs de la ville. Près de 400 maisons sont inhabitables.

Le centre du mouvement souterrain est toujours dans la zone, entre Alhama et Periana, sur la limite des provinces de Grenade et de Malaga.

Le mouvement s'est propagé hier vers le sud et a produit des secousses à Motril, sur le littoral de la Méditerranée.

Ce matin, le mouvement s'est propagé vers le nord et a causé des dégâts à Loja.

Une nouvelle secousse a été ressentie ce matin à Loja, près de Grenade; sept personnes ont été blessées.

Trois cents maisons ont été détruites par suite des différents tremblements de terre.

Curieux phénomènes

Il est impossible de s'imaginer la violence des tremblements : car sur quelques points le terrain se mouvait comme les grandes vagues d'une mer houleuse. Les arbres et les édifices se choquaient entre eux et se séparaient ensuite. Le bruit souterrain est si grand qu'il domine celui de l'effondrement des maisons.

Une maison de la ville d'Albunuelas a été lancée à 25 mètres.

A Santa-Cruz, dans la province de Grenade, le bruit continue, il ressemble à celui d'une chaudière à vapeur à haute pression, accompagnée de coups souterrains.

On craint que les tremblements ne durent beaucoup plus, car en 1829, ils se produisirent pendant quarante jours consécutifs.

La catastrophe actuelle dépasse celle du seizième siècle, qui dévasta le littoral de Grenade et Almeric.

LA JOIE DES CLÉRICaux

Le *Moniteur de Rome* se réjouit de la retraite du général Campenon que les cléricaux romains avaient pris en grippe à cause de l'incorporation des séminaristes dans l'armée.

Cette appréciation signifie en bon français que M. Jules Ferry a choisi un ministre de la guerre partageant absolument ses vues, et qui se gardera bien de contrarier les cléricaux en quoi que ce soit.

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 10 h. — Contrairement à ce qu'affirment plusieurs journaux, Vallès n'a pas été blessé, attendu qu'il n'a pas quitté la chambre depuis huit jours.

— La *Petite République* demande la libération de Louise Michel.

11 h. — Le commandant berlinois du *Daily News* dément qu'il soit question de nommer le roi des Belges chef de l'Etat libre du Congo.

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONTRAN BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite).

— Une petite somme! s'écria Brindoe en riant, Malepeste! vous êtes difficile, la mère!

Fréa haussa les épaules...

— Si considérable qu'elle te paraisse, reprit-elle, tu en verras la fin, mon garçon. Tu mourras pauvre...

La figure de Brindoe se rembrunit en un clin d'œil.

— Allez-vous encore me rebattre les oreilles de cette absurde prédiction? dit-il avec humeur. Vous savez bien qu'elle m'irrite et que je n'y crois pas. A quoi bon me la rabâcher sans cesse?

— Si tu n'y crois pas, d'où vient qu'elle t'irrite? riposta la maligne vieille. D'ail-

leurs, elle n'est pas de moi cette prédiction, mais de celui-ci...

Et, de son doigt tendu, elle désigna, au fond de la chambre, un vieux coq noir tout hérissé, juché sur un perchoir de bois et aussi immobile que s'il eût été empaillé.

Brindoe lança au coq un regard furibond.

— Sottises! grommela-t-il. Nous ne dépendons rien et vous convenez vous-même qu'il serait impossible de me voler... Comment la pauvreté pourrait-elle m'atteindre?

— Je l'ignore, dit Fréa. Mais ce qui doit arriver, arrivera. Or, le meilleur moyen, à mon avis, de reculer la catastrophe, c'est d'augmenter notre épargne sans trêve ni repos...

— Hé! que fais-je autre chose?

— Oui-dà! Combien as-tu gagné, depuis dix jours qu'a duré ton absence? Combien apportes-tu, voyons?

— Combien j'apporte? dit Brindoe, qui se redressa rayonnant. J'apporte des millions... en espérance. Mon malade est sauvé; il vivra, est ma fortune est faite!

— Des espérances, toujours!... murmura-t-elle, et jamais des réalités.

— Je vous dis que ma fortune est faite! répéta impétueusement Brindoe. Ou je ne suis qu'un âne, ou ce garçon-là me vaudra autant qu'une mine d'or.

— Rêve, chimère! grogna la mégère.

Est-tu certain seulement que ce gentilhomme est celui que tu supposes?...

— Ma conviction est formelle à cet égard.

— Ta conviction!... Jolie condition pour t'embarquer dans une pareille entreprise. Et s'il est au courant de l'affaire? S'il possède quelque papier...

— Vieille folle!... interrompit Brindoe, me jugez-vous assez stupide pour espérer lui vendre un secret qu'il connaîtrait aussi bien que moi? J'ai fouillé ses vêtements, j'ai épié les paroles échappées à son délire; il ignore tout, vous dis-je. Reste à savoir maintenant s'il sera généreux; ce sera une question à tirer au clair, avant les autres; mais pour cela, dame!... il faut attendre...

— Attends quoi?

— Que le jeune homme soit en état de parler et d'agir.

— Sera-ce long?

— Un mois ou six semaines.

— Et pendant un mois ou six semaines, tu vas demeurer oisif? Tu abandonneras ta clientèle? Tu renonceras à des bénéfices quotidiens, assurés, immanquables.

— Tenez, ne discutons pas, dit Brindoe impatient. J'userais inutilement ma salive à vouloir vous démontrer qu'il est avantageux parfois de sacrifier le présent à l'ave-

nir. Avec vos vues étroites et votre esprit borné, vous ne me comprendriez pas.

— Avez-vous!... marmotta la vieille. Avez-gle et insolent!

— Tous vos radotages ne m'empêcheront pas d'exécuter mon plan, poursuivit Brindoe. S'il échoue, eh bien! il me restera encore une compensation assez belle; il y a des florins à cueillir dans cette bicoque de l'enclos des Bernardins. Le difficile, par exemple, sera de les trouver, et pour peu qu'ils soient aussi hermétiquement cachés que les miens, j'y aurai de la peine.

— Que veux-tu dire?

— Avez-vous oublié ce qui s'est passé au château de Saint-Amand pendant la nuit du 1^{er} mars 1536?

— Non, certes.

— Et vous n'êtes pas frappée de ce hasard miraculeux qui m'introduit chez Madeleine, moi le seul homme au monde qui soit initié à son secret? Songez donc que me voilà, pour trente jours au moins, l'unique locataire du logis. Déjà j'ai assez palpé, sondé et retourné la chambre du malade, pour être convaincu que le trésor n'est pas enfoui là. Il s'agit de chercher ailleurs, et soyez tranquille, à commencer par le grenier pour finir par la cave, je ne laisserai pas un recoin inexploré.

— Autre chimère! autre folie! ricana la

11 h. 35. — A la suite du massacre de l'expédition Bianchi, le gouvernement a résolu de renforcer la garnison de la colonie italienne de la baie d'Assab.

Minuit. — Les funérailles de M. César Bertholon, député de la Loire auront lieu aujourd'hui.

1 h. matin. — Une dépêche de Périgueux annonce que MM. les officiers de réserve du 12^e corps d'armée, dont fait partie la garnison de Périgueux, viennent de recevoir des lettres confidentielles émanant des chefs de corps, dans lesquelles on leur prescrit de ne pas s'absenter jusqu'à nouvel ordre, sans autorisation, de leur résidence.

MENUS PROPOS

On annonce à Bébé qu'il a une petite sœur le 31 décembre, juste à point pour ses étrennes.

— Quelle chance, s'écrie-t-il ; je vais annoncer la bonne nouvelle à maman ; elle est malade ça la guérira !

A l'enterrement d'un menuisier :
— Je me suis toujours douté que le pauvre homme n'irait pas loin.
— Pourquoi ?
— Ce que ça sentait le sapin chez lui !

Petites définitions.
Père. — Victime du devoir.
Vitriol. — Brûle-gueule.

A TRAVERS LYON

Le 14 janvier, le tribunal correctionnel aura encore à s'occuper de M. Charles Savary, ex-député, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, prévenu d'escroqueries nombreuses et de contravention à la loi sur les sociétés.

L'on ignore encore à ce moment si le parquet demandera son extradition.

Grande cavalcade de bienfaisance. — Une réunion très-importante aura lieu aujourd'hui, 9 janvier, à 8 heures du soir, dans la Salle de la brasserie des Chemins de fer, rue de l'Hôtel-de-Ville, 93. La commission viendra avec plaisir le peuple lyonnais répondre à son appel.

Avis. — Le Service d'Inspection des Viandes de boucherie a opéré, pendant le mois de décembre dernier, les saisies indiquées ci-après :

1 boeuf, 7 vaches, 1 veau, 11 chevaux, 5 moutons, 7 porcs, 3 chèvres, 167 abats divers. 25 k. 100 de viandes salées, 65 k. 200 de viandes fraîches.

La visite des viandes foraines a porté sur : 70.377 k. de viandes salées, 95.501 k. de viandes fraîches.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. J. Pettau, professeur de physique à l'Ecole vétérinaire de Lyon, est nommé officier d'académie.

Accident. — Hier vers 5 heures du soir, quai de l'Archevêché, le nommé Charles Mayrand, originaire de Beaune (Côte d'Or), a glissé sur le verglas, et a fait une chute si malheureuse qu'il s'est grièvement blessé à la tête.

Après avoir reçu les premiers soins à la Pharmacie Parret, le blessé a du être conduit à l'Hôtel-Dieu.

ne histoire d'amour. — Sous ce titre, nous avons publié le récit de l'enlèvement d'une jeune fille de notre ville.

A ce propos M. Rabaret nous prie de dire que sur l'ordre de M. Rigot, juge d'instruction, il a été mis en liberté 48 heures après son arrestation.

Disparition. — Une dame Gentat, née Rosa Baudin, âgée de 37 ans, qui avait passé la journée d'hier chez sa mère, rue de la Préfecture, 7, est partie de chez cette dernière vers minuit, pour rentrer chez son mari, avenue de Saxe, 218. Mais ce dernier a vainement attendu sa femme qui a disparu sans qu'on sache ce qu'elle est devenue.

Une enquête est ouverte.

Renversé par une voiture. — Hier, dans l'après-midi le docteur Luppy, vieillard de 84 ans, est renversé rue Grenette, par une voiture appartenant à M. Gruyère, propriétaire à Vénissieux.

Conduit à la pharmacie Monvenoux, on a constaté que M. Luppy ne s'était fait, dans sa chute, que des contusions sans gravité, après quelques instants de repos il a été reconduit à son domicile.

Arrestation. — Hier matin les agents de la sûreté, mettaient en état d'arrestation, le sieur Claude Reygauez âgé de 43 ans, demeurant rue Cuvier 159.

Cet individu est inculpé de vols de marchandises au préjudice de ses patrons, MM. Durand frères, marchand de soie, rue de l'Arbre-Sec, 18, chez qui il était employé comme garçon de peine.

Commencement d'incendie. — Hier, à 6 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Castex, rue Neuve-Saint-Michel, 22.

Trois seaux d'eau ont suffi pour l'éteindre. Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Arrestations. — Hier, à 8 heures du matin, le nommé Alexandre Maillet, âgé de 27 ans, a été écroué sous l'inculpation de vol, d'abus de confiance et de vagabondage.

Cet individu a déclaré que le 30 décembre il était arrivé de Paris, car il était employé dans les magasins du Petit-Saint-Thomas, et qu'il en était parti en emportant une première somme de 550 fr. dont on l'avait chargé d'opérer le recouvrement et une autre de 130 fr. qu'il avait touchée à Lyon au nom de son patron.

— Charles Gay, ouvrier bourrellier, arrêté pour vagabondage.

— Théodore Herman, sculpteur de tête de cannes, arrêté pour mendicité.

— Benoit Martouret, âgé de 34 ans, originaire de Montagny (Loire), inscrite sur les registres de la police des mœurs, a été écrouée pour mendicité et vagabondage.

— Antoine Roussel, vieillard septuagénaire, demeurant rue Chaponnay, arrêté sous l'inculpation de mendicité et interdiction de séjour.

Hôtel-Dieu. — Hier matin le nommé Joseph Hilarion, serrurier, demeurant rue de Chartres, 3, a eu la jambe droite broyée par la chute d'une énorme pièce de bois dont-ils n'a pu se garer à temps.

Relève aussitôt, ce malheureux ouvrier a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Nous publierons demain la liste des comités entre les mains desquels nous avons remis les bons gratuits des fournitures économiques.

Commission Syndicale de Répartition

Les ouvriers sans travail sont prévenus que la distribution des bons pour les fournitures se fera tous les deux jours aux adresses suivantes :

1^{er} arrond. — Raoux, rue du Bon-Pasteur, n° 15, de midi à huit heures du soir.

2^e — Beaussez, quai de la Charité, 1, de dix à onze heures du matin.

3^e — Denonfoux, rue Voltaire, 41, de onze heures à midi.

4^e — Pay, rue Voltaire, 21, de sept à onze heures du soir.

5^e — Mercier, rue Chaumet, 14, à huit heures du soir.

6^e — Warnet, quai Fulchiron, 39, toute la journée.

7^e — Jacquet, rue Saint-Cyr, 72, toute la journée.

8^e — Bouvier et Dumas, rue de Créqui, 137, au fond de la cour, à sept heures du soir, les lundi, mercredi et vendredi.

Nota. — Chaque citoyen devra être porteur d'une pièce constatant qu'il demeure dans l'arrondissement dans lequel il se présente.

La Commission.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Avant-hier, le tribunal, avait à juger trois chenapans de la plus belle eau. Barthélemy Guillet, son frère Jacques, et un nommé Drevet. Tous trois sont des chevaux de retour, Barthélemy Guillet a déjà subi six condamnations, parmi lesquelles, figure une peine à six années de travaux forcés, pour vol.

Ces prévenus étaient accusés, d'avoir, il y a quelques semaines, frappé, et volé un typographe du Petit-Lyonnais, M. Armand, rencontré par eux sur le quai de la Charité à deux heures du matin, puis trainé dans leur repaire rue de Chartres, là M. Armand aurait été maltraité ; Barthélemy Guillet lui aurait attaché les mains pendant que Jacques et Drevet le volaient.

Le tribunal, en raison des antécédents des prévenus, se montre justement sévère : il a condamné Barthélemy Guillet à cinq années de prison, Jacques Guillet à trois ans et Drevet à dix-huit mois de la même peine.

Régionale

SAONE-ET-LOIRE

Les élections municipales de Mâcon. — La liste radicale l'a emporté, les opportunistes et les monarchistes n'ont pas même osé affronter la lutte. C'est une bonne journée pour la démocratie mâcon-

naise qui désormais est absolument maîtresse de la place. Nous félicitons les électeurs de ce magnifique résultat ; nous les félicitons notamment d'avoir, sur le nom de M. Geoffroy, affirmé leur haine des petites malpropretés opportunistes dont l'honorable ancien procureur de Mâcon vient d'être victime.

Lyon, novembre 85.

Mon cher citoyen Joly,

J'apprends que la cité stéphanoise va compter un robuste bébé de plus. L'enfant va se présenter à la démocratie son bonnet phrygien crânement posé sur l'oreille, son premier cri sera, n'est-on dit : Liberté, Justice et Vérité.

A son baptême civil, le peuple, son parrain, la République sa marraine, l'ont appelé le Pili-ori, je salue ce titre, il est tout un programme d'avenir et d'espérance.

Saint-Etienne va compter un vaillant lutteur de plus, il vient au monde avec des idées nouvelles, avec le martinet dans la main, pour fouetter sans pitié les abus et les inepties des meneurs du jour. Vive le Pili-ori. Je lui dis courage, il en aura besoin, sa besogne sera dure et rude, mais il compte, et il a raison, sur l'appui du peuple, qui reconnaîtra bientôt les services qu'il veut lui rendre.

Si le Pili-ori voulait me réserver chaque semaine un petit coin perçu dans une de ses pages, je serais bien heureux, mon cher Joly, de tenir un peu le biberon de votre bébé, accordez-moi cette faveur, ce sera pour moi une bonne occasion d'être utile à la démocratie.

Avec cet espoir, je salue bien fraternellement le Pili-ori et ceux qui lui ont ouvert les portes de la vie.

J.-B.-A. PAGES.

Rédacteur à l'Avenir.

ANITA OU AMALTRUDE ?

Il existe une loi qui nous paraît avoir besoin d'être revue et corrigée.

C'est celle du 11 germinal an XI, qui ordonne aux officiers de l'état civil, de n'enregistrer, pour les actes de naissance, que les noms en usage dans les calendriers, ou ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne.

En vertu de cette loi, on vient de refuser à un habitant de Vauvert, d'enregistrer sa fille le sous le nom d'Anita.

Il a réclamé, croyant avoir le droit de donner à sa fille le nom que portait la femme de Garibaldi, mais l'employé lui a montré un petit livre officiel, édition 1865, où sont consignés les noms que l'on peut donner à son enfant.

Le père a dû en passer par là.

Nous demandons l'abrogation d'un article de loi inutile et vexatoire, ou tout au moins une nouvelle édition du fameux volume, qui nous paraît joliment démodé.

Nous y relevons en effet, entre autres noms de saints tous aussi cocasses les noms biscornus d'Abigail, Albofède, Amaltrude, Chrodieide, Eremburge, Galson, Jornande, Macolde, etc.

Que voilà de jolis prénoms, et comme l'emploi en doit être fréquent.

Demain, nous publierons la réponse du syndicat de l'Union des tisseurs et similaires, à la lettre de la chambre syndicale des fabricants lyonnais publiée sous la signature Léon Permesel.

vieille. Comme si, durant trente années, les écus de Landry Cochefer n'avaient pas pris le vol sac par sac et rouleau par rouleau.

— Durant vingt-sept années seulement, s'il vous plaît. Il y a trois ans que Landry est mort, et, depuis cette époque, pas un denier n'est sorti de la maison. Ce qui fait qu'à mon compte un reliquat de trois mille écus d'or doit dormir au fond de quel que trou. La somme est gracieuse je pense.

— Et tu t'imagines, pauvre niais, que Madeleine n'a fait main basse dessus !

— J'en donnerais ma tête à couper.

— Il y a gros à parier, cependant...

— Assez causé, la mère, Vous ne changerez rien à mes projets, je vous le répète. N'y eût-il que cent écus, je les veux ; et quand je devrais soulever chaque tuile, déplacer chaque brique, passer au crible chaque morceau de poussière, je n'en aurai mordue pas le démenti...

— Oui, oui, suis ton idée, imbécile ! glapit Fréa. Gaspille tes heures dans la faim ! Perds ton temps à la recherche de ce qui n'existe pas !... Alector a mille fois raison tu mourras pauvre !

Cette phrase avait le privilège d'exaspérer Brindoie.

— Alector ! répéta-t-il en montrant le

poing au coq, dont l'œil rougeâtre étincelait dans l'ombre. A-t-il prophétisé aussi que je lui tordrais le cou ?

— Essaye, dit tranquillement la vieille.

Mais Brindoie s'en tint à cette démonstration hostile. On eût juré que l'oiseau lui inspirait une respectueuse appréhension.

— Au lieu de lui faire rendre des oracles aussi bêtes, reprit-il, que ne le priez-vous de m'indiquer où est le trésor de Landry.

— Il ne répondrait pas, dit Fréa. Quand on l'interroge à ton sujet, Alector ne répond qu'une chose, c'est que tu mourras...

— Taisez-vous ! interrompit Brindoie en frappant du pied. Voilà dix ans qu'il vous prédit la corde, à vous... Êtes-vous morte ?

— Alector n'a jamais menti ! dit solennellement Fréa. Tôt ou tard tu seras ruiné, non fils chéri, mourir pauvre, entends-tu bien, mourir pauvre !

— Tu seras brûlée, sorcière ! vociféra Brindoie au comble de la fureur. Et puis, je, de ma main, mettre le feu aux fagots !

— Non, mon ami, non, tu ne goûteras pas cette joie, car tu dois mourir le premier, mon fils chéri, mourir désespéré, dépouillé, damné ! mourir pauvre, entends-tu bien, mourir pauvre !

Brindoie s'élança, la main levée. Il se contenta toutefois, et, serrant avec force le bras de sa mère :

— En attendant, je suis riche, dit-il, riche comme un empereur ! Si l'on me vole, c'est que tu m'auras trahi, pourvoyeuse du diable ! et alors ce ne sera ni par la corde, ni par le feu que tu crèveras, je t'en réponds !

Sur ce, Brindoie quitta la chambre et entra dans une pièce contiguë. Il avait besoin de se calmer en contemplant son or.

La nuit était complètement venue.

A ce moment, un éclair éblouissant illumina la masure ; puis on entendit le premier grondement du tonnerre. De larges gouttes de pluie commencèrent à crépiter sur le toit.

La vieille avait repris sa quenouille. D'une main, que la colère rendait tremblante, elle filait, branlant la tête et grommelant des paroles inintelligibles, lorsque la pluie se rouvrit avec fracas.

Brindoie reparut pâle, effaré, vacillant sur ses jarrets et regardant derrière lui, par dessus son épaule, comme s'il eût été poursuivi.

Arrivé auprès de sa mère, il se laissa tomber sur un escabeau, ses dents claquaient.

— De la lumière ! articula-t-il avec effort. On ne voit pas clair, ici, mille démons !

La vieille se leva et alluma une chandelle de résine ; puis, étonnée, elle examina

son fils, dont le visage décomposé respirait une terreur indicible.

Au dehors, l'ouragan se déchainait enfin. Une pluie torrentielle, accompagnée de grêlons, fouettait furieusement les murailles. Les éclairs se succédaient sans intervalles et les détonations de la foudre faisaient trembler la maison depuis le faite jusqu'aux fondations.

A la clarté jaune et fumeuse de la chandelle, le taudis avait un aspect plus funèbre encore que sous le demi-jour du crépuscule et Brindoie promenait autour de lui des regards effarés, comme s'il eût craint de voir surgir quelque objet effroyable.

Peu à peu cependant il se rassura, et, s'apercevant que sa mère le considérait avec surprise, il s'efforça de sourire.

— Ce n'est rien, balbutia-t-il, en essuyant son front humide... C'est passé... Mais que le diable emporte les temps orageux !... ils me rendent plus nerveux qu'une femmelette !

— Qu'y a-t-il ? interrogea la vieille.

— Hé ! mon Dieu... une niaiserie !... Tout à l'heure, là haut, tandis que je comptais mon argent... j'ai vu à la lueur de cet éclair... j'ai même senti sous mes doigts... Brrrr... s'interrompit-il en frissonnant malgré lui de frayer et de dégoût.

Tribune libre

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rousse. — Le 3 janvier, le Cercle de l'Union sociale a discuté, sous la présidence du citoyen Montrion :

De l'attitude du parti républicain en face des menées orléanistes

Les citoyens prenant part à cette discussion prouvent avec évidence que les d'Orléans, race ambitieuse et rapace qui, au lendemain de nos revers, arrachaient quarante millions à la France, ne peuvent rien actuellement, malgré toutes leurs richesses et leurs intrigues, contre la République; que cependant, il est à craindre que, par suite de l'expédition tonkinoise, la création d'impôts nouveaux et l'ajournement de toutes les réformes démocratiques, l'opinion publique, égarée par l'impérialisme ou la trahison de nos gouvernants, nomme une Chambre réactionnaire d'où résulteraient le renversement de la République et la guerre civile.

Tous les orateurs sont d'accord qu'à l'approche de ces dangers le parti républicain, au lieu de se fâcher, de s'émouvoir, doit, sans retard, prendre une attitude décisive en s'unissant par un programme commun net et précis, renfermant toutes les revendications populaires.

Les mandataires chargés d'en poursuivre, sans relâche, la réalisation, devront rendre compte, après chaque session, de leur mandat, qui est impératif, en réunion publique.

Les réunions publiques sont aujourd'hui à leur période d'enfance; mais, par la pratique, elles deviendront bientôt une protection pour le mandataire fidèle; elles seront un châiment redoutable pour les traitres de tous les partis et une garantie pour le corps électoral.

Après cette discussion, qui ne dure pas moins de trois heures, le Cercle de l'Union sociale reconnaît que la seule attitude du parti républicain, en face des menées orléanistes contre la République, est son étroite union sur un programme commun; que ce programme est celui adopté au mois de juin 1883 dans le Congrès de l'Arbresle, et qui, sauf quelques modifications de détail, représente, mieux que tous les précédents, les revendications de la démocratie socialiste. Il en recommande vivement l'adoption par tous les comités républicains du Rhône.

Le secrétaire : MONTREILLE.

Union fraternelle des anciens militaires de Grèce et d'Italie. — Assemblée générale le dimanche 11 janvier, à trois heures précises de l'après-midi, au siège social, café Millet, 157, boulevard de la Croix-Rousse.

Le Conseil d'administration se réunira à deux heures, le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu moral et financier;
- Paiement des cotisations de janvier;
- Nomination du président d'honneur;
- Adhésions nouvelles.

Le président : REYNAUD.

Syndicats lyonnais. — Réunion publique dimanche 11 courant, à 8 heures et demie du matin, salle des Folies-Bergère.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 novembre;

2° Lecture du rapport de la commission exécutive syndicale;

3° Discussion des conclusions du rapport.

Nota. — Les députés du Rhône et les conseillers y sont spécialement invités.

Avis. — La commission exécutive des syndicats lyonnais convoque les délégués à une réunion qui aura lieu ce soir le 7 janvier, au local habituel, rue Grôlée.

Syndicat professionnel de l'union des tisseurs et similaires. — Le comité électoral est convoqué d'urgence aujourd'hui, à huit heures du soir.

La réunion du comité de contrôle est renvoyée à vendredi 16 courant.

La Chambre syndicale des ouvriers ébénistes convoque la corporation en assemblée générale privée pour le dimanche 11 janvier 1885, à deux heures précises, café Forget, cours Lafayette, 113.

Les livrets serviront de carte d'entrée.

Les nouveaux adhérents trouveront des lettres à la porte.

Les portes seront rigoureusement fermées à deux heures et demie.

Le secrétaire : MICHEL.

Société philanthropique des anciens zouaves. — Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les sociétaires que l'assemblée générale aura lieu dimanche 11 janvier, à neuf heures très précises du matin, au siège social, café de la Patrie, quai des Célestins, 1.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Compte rendu moral et financier;
- 2° Renouvellement du Conseil d'administration;
- 3° Paiement des cotisations du mois de janvier.

Le secrétaire : BRELEVILLE.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours, de deux à quatre heures, rue Chaponnay, 58, au deuxième.

On demande des ouvrières piqueuses de bottines; elles seront nourries, couchées.

On demande également des jeunes filles pour un travail facile.

On trouvera, dans notre bureau, des ouvrières de toutes corporations; des employées pour maisons de commerce; des domestiques; gardes-malades et femmes de ménage.

Alliance des républicains socialistes. — Les délégués des six arrondissements sont convoqués en réunion privée vendredi 9 janvier, à huit heures et demie très précises, dans les bureaux de l'Avenir, rue Quatre-Chapeaux, 11. Urgence.

Union électorale des travailleurs socialistes. — Grande réunion publique, salle des Deux-Mondes, rue Joffroy, 16, le samedi 10 janvier, à huit heures du soir.

Les membres de la commission exécutive sont convoqués d'urgence, le vendredi 9 courant, rue Bodin, 3, à huit heures du soir.

Le secrétaire, MARET.

Mécaniciens et similaires. — Les membres de la commission de contrôle sont convoqués en réunion, le samedi 10 janvier, au siège social, pour la signature des registres.

Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon. — Réunion mensuelle dimanche 11 janvier, à deux heures précises, chez M. Callandre, cours de la Liberté, 17.

Le secrétaire, FONTANNAY.

Chambre syndicale des plâtriers-peintres. — Réunion mensuelle dimanche 11 janvier, à une heure du soir, au siège social, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Réception des nouveaux adhérents.
- 2° Rapport de la Commission.
- 3° Questions diverses.

Nota. — Les nouveaux adhérents seront reçus avant la réunion.

Les livrets serviront de carte d'entrée.

Le secrétaire-adjoint : A. DONGÉ.

Chambre syndicale des coupeurs, brocheurs, cambreurs. Réunion générale trimestrielle le dimanche 11 janvier, à deux heures précises, salle Amblard, rue Sébastien Gryphe, 21.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport et compte rendu annuel de la commission de contrôle;
- 2° Renouvellement complet du bureau;
- 3° Questions diverses.

Nota. — Distribution des nouveaux livrets. Agréer, citoyens rédacteur, nos civilités exprimées et nos remerciements.

Le secrétaire : L. GARRIOD.

La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Lyon convoque tous ses adhérents pour le dimanche 11 janvier, à deux heures du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, n° 242.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Délibération du bureau;
- 2° Vérification des comptes;
- 3° On recevra les adhérents.

Syndicat des tôliers et fumistes. — Assemblée mensuelle, dimanche 11 janvier à 2 heures du soir, salle Gamet, 8, rue de Chartres.

Le secrétaire.

Polisseurs sur métaux. — Assemblée générale de la corporation, samedi 10 janvier, à huit heures du soir, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport des délégués à la fédération;
- 2° Compte rendu financier;
- 3° Questions diverses.

Le secrétaire : H. DENONFOUX.

Avis aux tisseurs. — Tous les tisseurs de la 262^e série qui n'ont pas perdu leurs droits de sociétaire sont invités à se réunir le lundi 12 janvier, à huit heures du soir, au café d'angle des rues Massena et Bugeaud.

ORDRE DU JOUR :

- Liquidation de la série.

Le président : ROY.

Grande cavalcade de bienfaisance. — Une réunion très importante aura lieu vendredi soir 9 janvier, à huit heures du soir, dans la salle de la brasserie des Chemins de fer, rue de l'Hôtel-de-Ville, 99.

La Commission verrait avec plaisir le public lyonnais répondre à son appel.

Société de retraite pour la vieillesse. — Dimanche 11 courant, cotisations mensuelles au siège de la société, 9, rue Champier, de 10 heures à 1 heure précises.

Capital au 31 décembre... 404,191 60

Sociétaires entrés pendant le mois. 44

Le président, VAUCHEZ.

Les habitants du quartier du Grand-Trou, de Saint-Fons et Venissieux sont priés d'assister à une réunion publique qui se tiendra le samedi 10 courant, à huit heures du soir, chez le citoyen Melin, cafetier, place du Moulin-à-Vent, pour entendre le compte rendu de la commission nommée en vue de préparer l'exécution des travaux à accomplir pour l'installation des tramways sur la route Nationale, 7.

Les intéressés, ainsi que les élus de la commission, sont invités à venir rendre compte de leur mandat, dont le silence inquiète et laisse les intérêts de l'agglomération lyonnaise.

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme sérieux, 40 ans, demande emploi quelconque, garçon de recettes, teneur de livres, comptable, etc. — Bonnes références. Bugnet, rue du Commerce, 36.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, eczémas, maladies localisées, tumeurs, maux d'oreilles, de nez, teigne, boutons, rougeurs, démangeaisons, plaies, etc., sont radicalement guéris par le V.ritable Sirop de Bochet iodé et le Baume anti-dartreux de BERTRAND aîné (Exiger la signature) 40 ans de succès. Notice gratis. — Fl 2 fr. 50 et 5 fr.; baume 2 fr., 1^o 0 fr. 75 en succ. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzner, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

N° 129

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

9 Janvier 1885

Le Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

Pâte Phosphorée

LARDET
SIGNOUD Pharmac.
Successeur
place des Jacobins, 4,
Lyon.

Cette Pâte détruit
radicalement

Cafards, Rats

Se débarrasser des imitations. Pâte 1 fr.; demi-pâté 50 cent.

Expédition franco par
voile postale de trois
pâtes contre mandat-
poste de 3 fr.

Mme MORLETTE

SOMNAMBULE
Consultations de 10 h.
à 4 h., rue Hippolyte-
Flandrin, 13.

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au char-
bon désinfectent les
eaux qui contiennent
des insectes nuisibles à
la santé. Six médailles
aux expositions. Ap-
prouvés par la Faculté
de médecine. — Seule
maison fournissant les
établissements religieux —
fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 5, Lyon

Régie et Vente d'Immeubles

A VENDRE
Quartier des Terreaux
ÉPICERIE - COMPTOIR

Loyer 300 f. — Logé. — Travail p. deux

Le fonds et les marchandises, 400 fr.

FACILITÉS DE PAIEMENTS

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2°

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 82

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde verra voir les admirables
peintures de cet Etablissement qui sont dues
au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux
célébrités lyonnaises.

MODES

Gros et Détail

Mme CLEMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

Le seul n'irritant jamais. — Depuis 20 années

LE TOPIQUE FRANÇAIS

GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT

Bronchites
Irritations de poitrine
Oppressions
Maux de gorge
Pleurésies
Fluxions de poitrine
Points de côtés

Douleurs
Rhumatismes articulaires
Névralgies
Maladie du cœur
Sciatiques
Maladies du cerveau
Maux de reins

PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies.
— La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer.
Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. COR-
NET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.

Exiger bien le nom : Topique Français.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus,
Affiches, etc., à des prix modérés.

LES ANNONCES ET ABONNEMENTS
sont reçus aux bureaux du journal

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

A. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-COMPTOIR Billard, b. log., Belle-
cour, location 2 000 fr.,
recette 60 fr., prix 6,000 fr. — Occasion rare à
saisir.

GRANDE ÉPICERIE demi-gros et détail,
centres, cause décès,
prix 15,000 fr., facilités. — Rec. 400 f. p. jour.

COMPTOIR-RESTAURANT b. l., loc. 400 f.,
recette 80 fr., prix 800 fr.

A LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix
exceptionnels de bon marché.

M. Brachet, rue Terraille, 18, ayant vendu
son fonds de restaurant à une personne dési-
gnée dans l'acte, adresser les réclamations
chez M. Dumont, rue de Crimé, 30, dans les
dix jours, sous peine de forclusion.

A LOUER PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs
composée de six pièces avec terrasse
Cette charmante habitation est située à la
Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M.
Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.